

PRESENTATION GENERALE

Quelques rappels

Le territoire de LA LECHERE, regroupement de 6 communes associées (Notre Dame de Briançon, Celliers, Doucy, Naves, Petit Cœur et Pussy), d'une superficie totale de plus de 10 000 hectares, se situe en Savoie, à mi-chemin entre Albertville et Moûtiers.

La commune, accueillant 2 000 habitants en 2012, est caractérisée par sa diversité de territoires : une plaine accueillant la majorité des habitants, des activités industrielles et activités thermales, des coteaux urbanisés sous forme de hameaux, une station de ski, et de vastes espaces de montagne.

La commune est caractérisée par :

- un fond de vallée, qui concentre les activités
- des entités géographiques très distinctes
- des hameaux/chef-lieu dispersés sur le territoire communal
- des activités touristiques bien présentes
- une agriculture fortement implantée
- des éléments naturels intéressants

Ce document pose les enjeux généraux afin de définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement, dans le respect des objectifs et des principes des articles L101-1 et L101-2 du Code de l'Urbanisme.

ART. L101-1

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement. »

ART. L101-2

"Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature."

Dans le respect des principes énoncés par les deux articles précités du code de l'Urbanisme, les orientations et objectifs du projet d'aménagement et de développement durable de la commune ont été définis de la manière suivante.

ORIENTATION N°1 :**PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE EQUILIBRE****ORIENTATION N°2 :****CONFORTER ET REDONNER LA PLACE A LA NOUVELLE CENTRALITE****ORIENTATION N°3 :****OPTIMISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS PAR TROIS DEMARCHES
COMPLEMENTAIRES****ORIENTATION N°4 :****SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EXISTANTE****ORIENTATION N°5 :****PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT**



ORIENTATION N°1 :

PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE EQUILIBRE

Maitriser le développement démographique global à l'échelle de la commune

- **Envisager un développement adapté au contexte de la Léchère, et compatible avec les objectifs du SCOT de l'APTV**

Rappels issu du Rapport de Présentation du PLU : Atteindre une population totale d'environ 2 200 habitants, soit une augmentation de 1%/an, et 200 nouveaux habitants.

La commune envisage un développement global cohérent avec celui des dernières années écoulées. Les activités économiques présentes, les facilités de déplacement dans la vallée et le cadre de vie diversifié font de la Léchère un territoire d'une certaine attractivité à maîtriser.

Néanmoins, la présence de risques naturels, d'équipements d'infrastructures routières et ferrées génèrent un manque de foncier lié à la géographie locale dans la vallée, conduisent la commune à anticiper et organiser son développement doux aussi en altitude qui composent son territoire.

Maintenir et renforcer l'organisation urbaine et multipolaire existante

La configuration multipolaire de la commune représente un atout sur lequel le PLU se base.

Dans un objectif d'optimisation du foncier, et de réduction des déplacements, le développement démographique s'appuie sur les secteurs déjà équipés (dont les réseaux, mairies annexes et équipements scolaires), et proches des axes de communication.

- **Permettre le développement essentiellement sur 3 pôles, garants de l'équilibre territorial :**

Les secteurs du centre de Petit Cœur, le village de Doucy et de Nâve Molençon. Ces secteurs sont ceux connaissant la plus grande pression et plus forte demande de création de logements. En effet, Petit Cœur se situe au plus proche de la vallée de l'Isère, donc des infrastructures de déplacements (dont la voie ferrée), et des zones d'activités. De même, Doucy village, à proximité d'Aigueblanche, mais aussi des stations de Doucy station et Valmorel, fait face à une demande importante pour la création de logements. *Chacun de ces pôles est explicité dans la suite de ce présent PADD.*

Ce développement est en totale cohérence avec les équipements et dépenses réalisées et à prévoir (assainissement notamment). Dans ce cadre, il est rappelé que lors des travaux d'aménagement et de restauration des équipements de chaussés, des réservations seront aménagées pour le développement de la couverture numérique. *Concernant la couverture numérique, l'objectif gouvernemental est d'avoir 100% de couverture très haut débit du territoire national d'ici 2022, trouvant leur traduction dans le SDTAN.*

- **Conforter les principaux hameaux, en autorisant un développement à la marge :**

Le village de Pussy, les hameaux de Fontaine dans la vallée de Nâves, Villaret de Doucy, et le secteur de Celliers, connaîtront un développement plus modéré, lié notamment à leur éloignement ou au récent développement (cas de Pussy déjà fait par lotissement).

Les autres secteurs, de taille et capacité limitées, ayant une fragilité paysagère forte et un enjeu agricole majeur, et/ou dépourvus d'équipements, et trop éloignés des pôles, pourront, selon le cas, accueillir quelques nouveaux projets (essentiellement en dent creuse), ou conserver leurs limites actuelles.

- **Envisager des actions de renouvellement urbain et redynamisation pour Notre Dame de Briançon**

Concernés par les risques naturels, ce secteur de vallée (accueillant une population et des équipements assez importants), fera l'objet d'opérations de renouvellement dans le cadre d'une mise en valeur globale. Les réflexions en cours concernent la transformation du bâtiment de la gare en Maison des Services, et la création d'une petite zone d'activités dans le prolongement.

L'objectif est de renforcer le pôle que représente Notre Dame de Briançon aux portes du territoire. Ainsi, une aire de co-voiturage pourra accompagner cette Maison des Services.

Permettre une diversification de l'habitat, dans les secteurs les plus adaptés

- **Offrir une mixité de forme (logements collectifs, intermédiaires), et des densités plus importantes, pour rendre le logement plus accessible**

A Petit Cœur, le secteur en prolongement du centre, situé face à l'école, possède de très nombreux atouts (proximité des équipements, services, économie...). Il sera donc le support d'une vaste opération d'aménagement, dans le but de réaliser des logements, de type intermédiaire et collectif ils répondront à une demande particulière, ne trouvant pas réponse sur la commune. Ce tènement, de 1,35 ha, fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Dans les autres secteurs, les opérations de logements intermédiaires/groupés sont envisageables.

- **Rendre possible une mixité sociale dans les opérations à venir**

Les programmes à venir pourront proposer une mixité sociale (locatifs sociaux, locatifs privés, et accession privée). Le locatif, et notamment social, permettra d'accueillir des ménages modestes n'ayant pas la ressource financière pour acquérir un bien immobilier, des jeunes, des personnes âgées ne pouvant plus habiter seules... afin qu'ils restent à la Léchère.

Réduire de manière significative la consommation foncière et l'étalement urbain

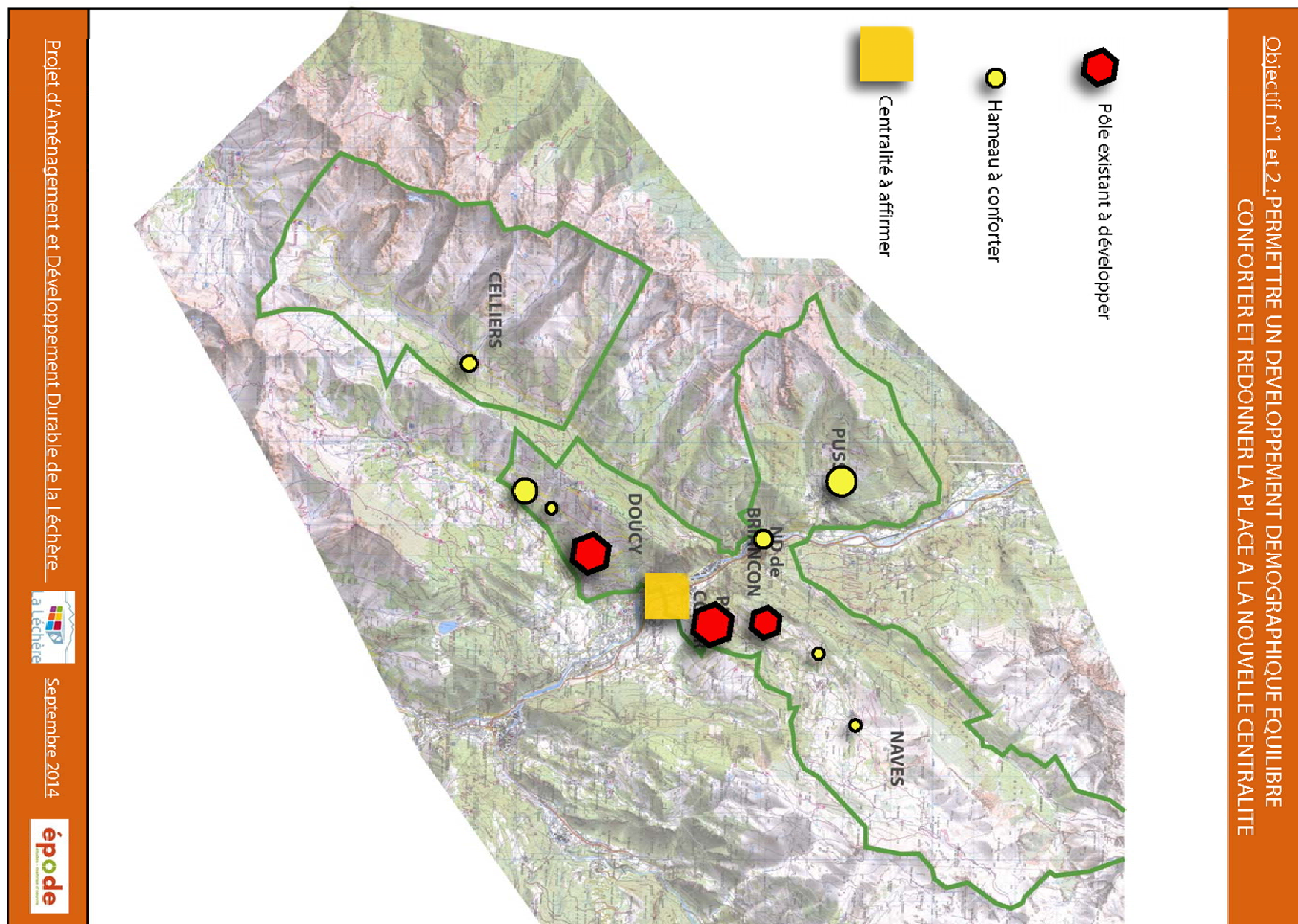
Le projet permettant la construction de formes urbaines plus denses (conformément aux OAP), il encourage à la réduction de la consommation foncière.

Sur les 10 dernières années, la surface de terrain consommé était de l'ordre de 5,6 ha pour la création de 67 logements, soit 840 m²/logement environ.

Dans le cadre du présent PLU, sur les futures zones d'urbanisation accueillant le développement démographique (hors développement touristique), la surface de terrain consommé sera de l'ordre de 5,3 ha pour la création de 100 logements, soit une moyenne de 600 m²/logement environ. L'objectif est donc de réduire de 30% la consommation foncière à l'échelle des opérations.

Cela est rendu possible :

- par le déclassement de zones d'urbanisation future en zone agricole ou naturelle, car ne correspondaient pas au projet et/ou étaient peu voire pas équipées et/ou peu accessibles
- par la diminution de certaines règles de reculs
- par la création d'Orientation d'Aménagement et de Programmation suggérant une forme urbaine sur certains sites.





ORIENTATION N°1 : **PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE EQUILIBRE**

Pôle n°1 : chef-lieu de PETIT CŒUR

Le chef-lieu de Petit Cœur est un espace proche de la vallée, accessible, et équipé. En effet, on trouve la mairie annexe, des équipements scolaires, etc... Le projet prévoit donc de renforcer cette polarité de deux manières complémentaires :

- en permettant l'urbanisation dans les **quelques dents creuses encore existantes, permettant une certaine densification**
- **en organisant l'urbanisation du tènement situé le long de la voie communale d'accès au chef-lieu**, d'une surface de 1,35 ha, face à l'école. Ce vaste espace sera la priorité, notamment pour permettre la création de logements collectifs. Cette zone pourrait accueillir, à terme, une soixantaine de logements, avec une partie en intermédiaire et une partie en collectif.

Pôle n°2 : secteur de DOUCY VILLAGE

Sur ce secteur **Doucy village**, il est prévu de rééquilibrer l'offre, en proposant des logements aux permanents, en parallèle du développement touristique. En effet, la proximité du bassin d'Aigueblanche, des infrastructures de déplacements, des stations de sports d'hiver, mais aussi la qualité de vie du secteur (lié à un ensoleillement de bonne qualité), font de Doucy village un secteur connaissant une pression foncière relativement importante. Aujourd'hui, le village ne peut faire face à ces demandes. Ainsi, le projet prévoit de renforcer ses capacités d'accueil, tout en conservant les qualités patrimoniale, agricole et paysagère fortes existantes sur place.

Ainsi, le projet prévoit :

- **d'une part, l'urbanisation des quelques rares dents creuses** encore existantes, dans l'esprit du village
- **d'autre part, le développement de ce village** par l'accueil de nouvelles constructions, dans le prolongement du tissu urbain déjà existant. L'objectif est de permettre ce développement en épaississement de l'existant, pour conserver au maximum la forme urbaine relativement compacte du village, et pérenniser les secteurs agricoles présents. Il est à rappeler ici que le secteur de Doucy représente un enjeu important pour l'activité agricole. Ainsi, le chef-lieu n'est développé que dans des limites restreintes, pour préserver au maximum cette activité.



Pôle n°3 : secteur de MOLENCON, vallée de NAVES

Sur le versant adret de la vallée de Nâves, **le secteur de Molençon est relativement proche de Petit Cœur et de la vallée de l'Isère**. Ainsi, une certaine pression démographique se fait ressentir, créant des besoins de nouveaux logements, lié essentiellement à un rajeunissement de la population (installation de nouvelles familles). Le projet de PLU prévoit de répondre à cette demande, en permettant le développement du hameau.

Soucieux de préserver l'enveloppe urbaine et bâti relativement dense du site, inscrit dans la pente, le PLU prévoit de développer le hameau sur la partie amont, en épaissement, tel que prévu initialement par le lotissement en cours. De même, ce secteur fera prochainement l'objet d'investissement par la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, en termes d'assainissement.



ORIENTATION N°2 :

CONFORTER ET REDONNER LA PLACE A LA NOUVELLE CENTRALITE

Redonner un rôle central à la mairie, au cœur de la vallée

La commune de La Léchère dispose, dans sa globalité, de nombreux équipements publics administratifs, scolaires, culturels, sportifs et de loisirs. Les mairies annexes et écoles sont historiquement réparties sur le territoire sur les différents villages et versants, alors que ceux à vocation culturelle, sportive et de loisirs sont plutôt présents dans la vallée (Notre Dame de Briançon, Village 92...).

Cette configuration a longtemps perturbé la vision globale de la commune.

Le déménagement de la mairie centrale c'est opéré en 2011, par la création d'un nouveau bâtiment au Village 92. Ce bâtiment public emblématique devient plus lisible, accessible et central en cœur de vallée.

Ainsi, ce nouvel équipement emblématique permet de **procéder à une identification et localisation forte du centre-ville de la Léchère, dans les secteurs les plus dynamiques et accessibles du territoire : Village 92 et la station thermale.**

Dans cet optique, la volonté est **de rendre accessible cette centralité**, notamment depuis Petit Cœur, dont le développement est prévu, et ce malgré la coupure existante par la RD 990 et la voie ferrée.

De la même manière, **permettre les liens entre la gare SNCF et ce centre-ville** est un objectif à atteindre.

Il s'agit en effet ici de réduire, dans la mesure du possible, les émissions de gaz à effet de serre (GES) générés par l'automobile pour répondre aux objectifs de Développement Durable.

Cette centralité trouvera écho avec la **Maison des Services** de Notre Dame de Briançon, second pôle de vallée, en cours de restructuration. Cet équipement a en effet pour objectif de répondre aux besoins situés au cœur de la Léchère.

Favoriser un développement qui limite les déplacements

- **Développer une urbanisation et des formes urbaines plus compactes**

Le projet prévoit un développement important sur les secteurs le plus facilement accessible (gare SNCF, équipements publics, RD...). En effet, le secteur de Petit Cœur, au cœur de la vallée, fait l'objet d'une OAP dont l'un des objectifs est de promouvoir une mixité et une densité urbaine.

De la même manière, les dents creuses existantes, et les zones AU pourront accueillir ces formes urbaines plus compactes.

Le projet prévoit également que le développement se fasse **à proximité immédiat des équipements existants**, notamment scolaires. L'objectif étant de limiter les trajets et usages de la voiture qui en découlent.



- **Promouvoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, en complément des transports en commun**

La mise en place de transport en commun à l'échelle de la commune ne paraît pas viable économiquement. Néanmoins, l'objectif du projet de la commune est de promouvoir de nouvelles manières de se déplacer. Par exemple, la mise en place de « Points de co voiturage » (envisagés à la Maison des Services, et à l'ancienne gare de Petit Cœur), mais aussi de « Point Stop », sont autant d'initiatives qui limitent l'usage individuel des véhicules.

- **Faciliter l'accès aux transports en commun et les liaisons douces**

Des itinéraires cyclables/piétons seront prévus à travers les différents pôles de la commune, dans un souci de sécurité, pour permettre l'utilisation optimale des ébauches de transports en commun (le mardi, depuis Doucy vers Moutiers par exemple).

De la même manière, le transport scolaire pourrait être ouvert au public, pour proposer une offre de transport en commun complémentaire.

- **Hiérarchiser et sécuriser les voiries desservant la commune et aménager les entrées de ville**



ORIENTATION N°3 :

OPTIMISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS PAR TROIS DEMARCHES COMPLEMENTAIRES

La commune de La Léchère a la particularité d'avoir plusieurs « pôles touristiques et de loisirs », assurés sur les 4 saisons (randonnées, ski, thermalisme...) répartis sur son territoire.

Assurer le développement de chacun d'entre eux, dans une cohérence et vision globale à long terme est l'objectif poursuivi, chaque activité complétant les autres.

Dans le secteur de la vallée, soutenir les activités des Thermes

- **Renforcer la place des Thermes dans l'appareil touristique de La Léchère, par leurs projets de modernisation et création de nouveaux services.**

Le site des Thermes est assez contraint (entre falaise et Isère), mais idéalement situé au cœur de la vallée de la Tarentaise. L'objectif pour les années à venir est donc d'accompagner son renouvellement et sa modernisation. En effet, les extensions pourraient nuire au contexte et au paysage.

- **Permettre la densification de la station thermique, secteur touristique et attractif.**

Les services/commerces/hébergement composant la station thermique proposent une offre qui ne répond pas complètement aux besoins, même saisonniers. L'objectif de la commune est de permettre sa densification, dans les quelques dents creuses existantes au sein de l'espace urbanisé.

Permettre le développement du tourisme « vert »

Le tourisme vert est l'un des piliers du tourisme de la Léchère, car il répond aux nouvelles aspirations de la clientèle, et complète l'offre de tourisme hivernal. Le projet entend donc développer cet axe.

- **Donner les bonnes conditions au développement de Nâves, site d'accueil de randonnées, raquettes, ski de fond...**

La commune prévoit, à Grand Nâves, d'augmenter les capacités de stationnements et d'hébergement, et d'améliorer les conditions d'accueil du site, pour répondre aux attentes existantes de ce public, et accompagner ce dynamisme.

Ainsi, en entrée Ouest, la commune prévoit la création d'une zone mixte proposant de l'hébergement touristique, un bâtiment d'accueil et des espaces de stationnement, sous maîtrise d'ouvrage publique.

Pour mémoire, ce développement de Grand Nâves s'appuie également sur la récente construction du refuge du Nant du Beurre sur le secteur Les Batailles (nouveau refuge d'altitude permettant d'accueillir des visiteurs en été et en hiver, en complément du refuge existant. Le nombre de lits est évalué à 35).

- **Accompagner le développement de Celliers, suite à la mise en place du téléporté**

Celliers, pôle de tourisme « vert » de la commune, propose depuis quelques années, un téléporté la reliant à la station de Valmorel via Doucy Station. Cet équipement fonctionne avec succès, et présente une fréquentation supérieure à celle fixée dans les objectifs initiaux. De même, le refuge du Logis des Fées connaît lui aussi une fréquentation en hausse. La commune prévoit donc de continuer ce développement touristique local, et souhaite l'encadrer.

Dans un premier temps, la commune soutient le projet de la Communauté de Communes des vallées d'Aigueblanche (CCVA) dont le but est d'aménager les abords du départ du téléporté (accueillir des petits équipements/petites structures pour location de ski, stockage de matériel...).

Dans un second temps, la commune réfléchit à la réhabilitation du bâtiment « Soleil Levant » (bâtiment public, accueil en collectif).

Dans un troisième temps, elle s'attachera à proposer une offre d'hébergement adapté à ce type de site, qui ne trouve pas de réponse aujourd'hui, dans le secteur de Celliers Dessus. Le projet, sous maîtrise d'ouvrage publique, prévoit en effet la création d'hébergement type gîtes, complété par quelques logements pour permanents. Situé en épaississement du hameau, ce projet n'aura pas d'impact sur les secteurs agricoles à enjeux largement présents.

De même, les réhabilitations seront possibles, et devront être réfléchies avec une logique de stationnement. L'objectif est de profiter du **potentiel bâti intéressant, source d'image touristique.**

Accompagner la modernisation/diversification de Doucy Station

La commune, en accord avec la CCVA, souhaite le développement de la station de ski, dans une double optique : gestion économe de l'espace, et réponse aux nouveaux besoins. **Renforcer la polarité du centre station, renforcer le pôle commercial**, et les liens entre les secteurs existants, le centre de la station, et les sites à développer semble primordial.

L'objectif affiché, **développer dans la continuité de l'existant**, répond également à la volonté d'avoir une gestion économe des réseaux existants.

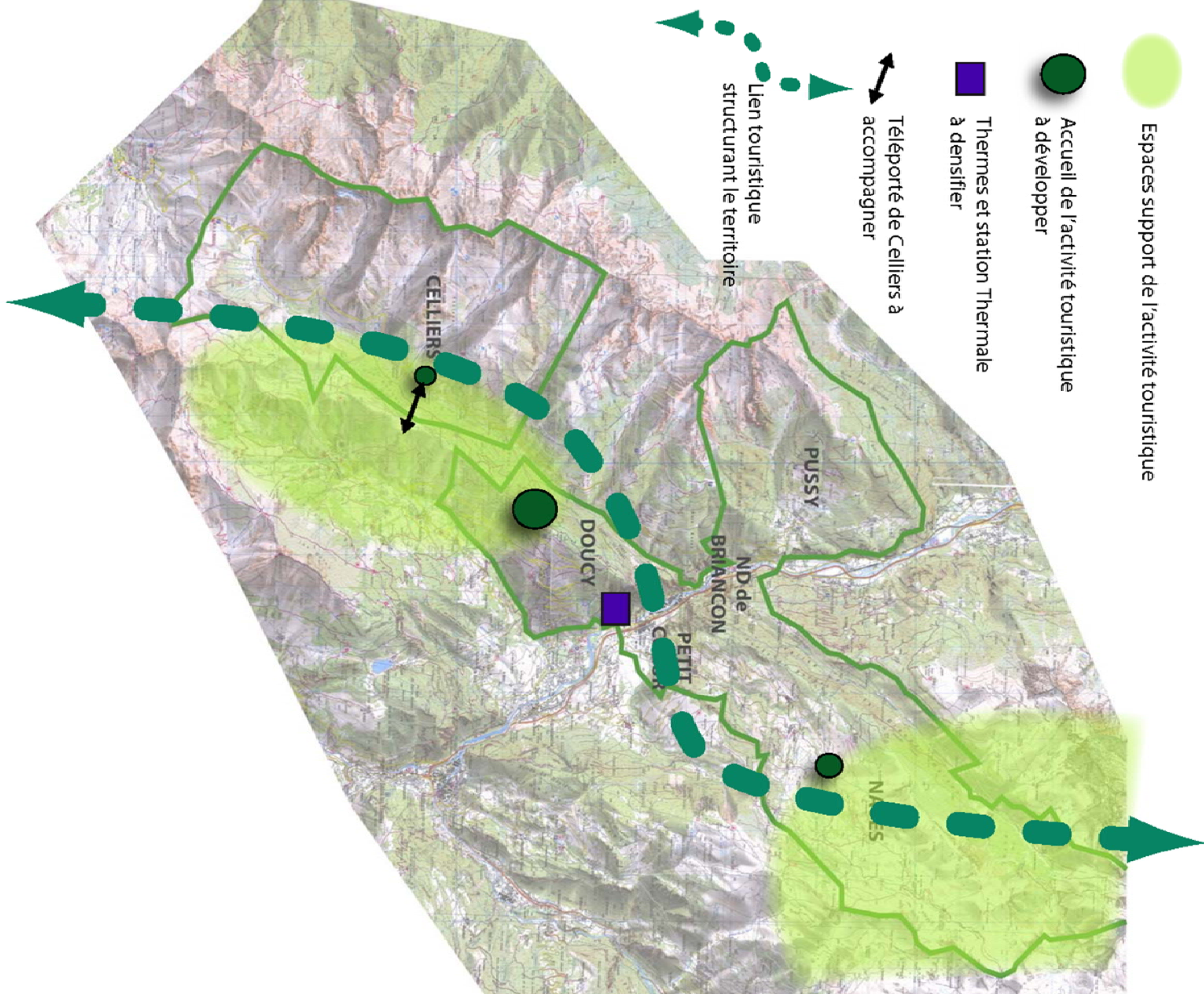
Les axes de progression ciblés et actés par la CCVA et la commune sont de plusieurs ordres (issus de l'étude sur le positionnement touristique de Doucy, 2013) :

- Création d'hébergement différenciant pour élargir les types et gammes de clientèle (chalets...)
- Renforcer l'offre de la SOGETOBA en lui donnant les moyens de son autonomie de produit par la création d'un restaurant
- La création d'une offre festive sur Doucy
- L'augmentation d'offres attractives sur Doucy pour augmenter les flux de skieurs sur la station
- Mise en œuvre d'une signalétique touristique interne à Doucy

Pour répondre à cette nouvelle demande touristique, **l'offre d'hébergement se doit d'être plus adaptée**. Plusieurs opérations pourront être envisagées, avec le secteur de Chantemerle comme site privilégié. En effet, il est en parti propriété de la CCVA, bien desservi, à proximité du domaine skiable, et avec de larges vues sur les massifs environnant, conférant un cadre de qualité.

Le projet prévoit également la création de logements pour saisonniers, afin de faciliter leurs conditions de travail.

**Objectif n°3 : OPTIMISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE PAR
TROIS DEMARCHES COMPLEMENTAIRES**



Projet d'Aménagement et Développement Durable de la Léchère



Septembre 2014



ORIENTATION N°4 :

SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EXISTANTE

Créer les conditions favorables au maintien de la diversité économique

- **Permettre le maintien de l'activité industrielle**

Même si la commune a peu de maîtrise sur le devenir de l'activité industrielle fortement présente dans la vallée, et notamment les grandes entreprises, elle souhaite néanmoins donner les conditions favorables pour son maintien sur place. Réel atout économique, ces industries sont primordiales pour la vie locale.

De même, la commune se trouve pénalisée par la présence des nombreux risques naturels, dont l'inondation de l'Isère, rendant quasiment impossible le développement artisanal et industriel dans la vallée. Cette demande, néanmoins existante sur place, devra trouver une réponse plutôt à l'échelle du bassin de vie d'Aigueblanche.

- **Envisager la création d'une nouvelle zone de type tertiaire à Notre Dame de Briançon**

Dans la continuité de la réflexion sur la revitalisation de la gare SNCF de NDB, une zone d'activité est envisagée, située entre la voie ferrée et la bretelle d'accès à la RD. Espace de reliquat foncier, cette zone permettrait une dynamisation et diversité sur ce secteur. Cette réflexion n'étant aujourd'hui pas encore aboutie, ce projet ne verra le jour qu'à long terme.

- **Accompagner l'animation commerciale de la station thermale**

Secteur de dynamisme économique, la station thermale verra son rôle commercial renforcé dans les années à venir. L'arrivée de la nouvelle mairie à proximité atteste de cette polarité.

- **Soutenir l'activité commerciale diffuse liée au tourisme**

Sur les secteurs touristiques comme Nâves ou Celliers par exemple, la demande d'offre commerciale existe, même si cette dernière est essentiellement liée à ce tourisme. Ainsi, la création d'une petite épicerie multi-service-restaurant peut répondre à ce type de demande, si la pérennité est prouvée, et participe largement au dynamisme et à la vie locale.

Pérenniser l'activité agricole fortement présente

- **Préserver les tènements agricoles**

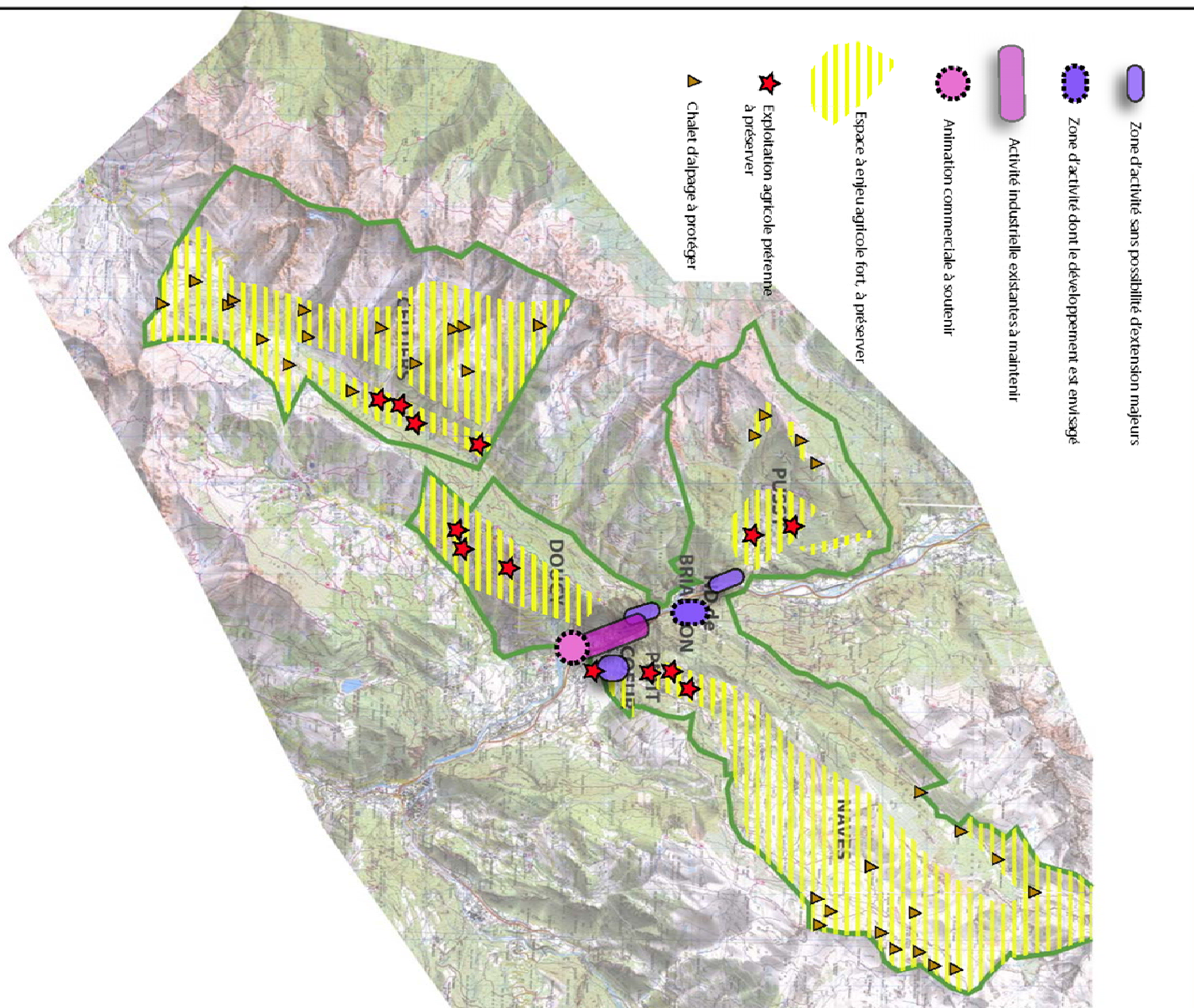
Le diagnostic agricole a fait état de l'enjeu majeur que représente l'agriculture à la Léchère. La question de l'autonomie fourragère des exploitations est primordiale. Dans cette optique, le projet s'attache à maintenir les tènements les plus importants et les plus stratégiques en agricole.

Ainsi, les secteurs agricoles sont classés comme tels, y compris ceux situés à proximité d'urbanisation existante. Maintenir les terres, et notamment celles proches des villages, contribue à l'entretien des paysages. Cela participe également à valoriser l'image de la Léchère, et en faire un atout touristique.

- **Protéger les sièges agricoles**

Permettre aux sièges agricoles existants de s'agrandir si besoin, est nécessaire pour favoriser le bon fonctionnement et pérenniser l'activité locale. Ainsi, le projet ne prévoit pas de développement de l'urbanisation à proximité de ces sièges, mais plutôt dans des secteurs à faible enjeu agricole.

Objectif n°4 : SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EXISTANTE



Projet d'Aménagement et Développement Durable de la Léchère



Septembre 2014



ORIENTATION N°5 :

PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Préserver les grands espaces naturels et forestiers

Le patrimoine naturel communal est d'une grande richesse écologique, comme en attestent les différents classements et inventaires (dont Natura 2000, nombreuses zones humides en secteur de montagne, projet du site classé de Celliers...).

Ces diversités de faune/flore/grand paysage représentent un atout environnemental, mais aussi touristique indéniable.

Ainsi, le projet prévoit de préserver ces grands espaces, ainsi que les diverses continuités écologiques, par des classements appropriés (zones Naturelles protégées...).

L'objectif du PLU est également de maintenir et préserver les trames vertes et bleues existantes à une échelle plus large. Ainsi, ces espaces sont intégrés au projet et matérialisés au plan de zonage pour une meilleure protection.

Maintenir le cadre de vie et les paysages

- **Intégrer le développement des hameaux à la topographie existante**

Une attention particulière est donnée à l'insertion des nouvelles constructions, pour une intégration optimale des bâtiments à la morphologie existante (sens des façades, volumétrie et forme, hauteurs...). Les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent de préciser ces éléments.

L'ensemble des vues, et caractéristiques urbaines sont essentielles pour préserver ce cadre de vie locale.

- **Préserver les abords des villages et hameaux les plus emblématiques**

Dans un souci de préservation des abords des villages et hameaux ayant le plus d'enjeux paysagers (dont Doucy village...) le projet prévoit de maintenir les vastes tènements agricoles présents, en y interdisant toute nouvelle construction, même agricole. Le PLU protège donc ces sites avec des zones Agricoles protégées.

- **Préserver les quelques jardins insérés dans le tissu urbain**

Au centre de Petit Cœur, et au hameau de Ronchat, les jardins intégrés dans l'enveloppe bâtie, sont protégés pour ne pas être constructibles. Ils représentent en effet un espace de respiration intéressant.

Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti marqueur de l'identité locale

- **Donner les possibilités de restauration, reconstruction et extension limitée des chalets d'alpage**

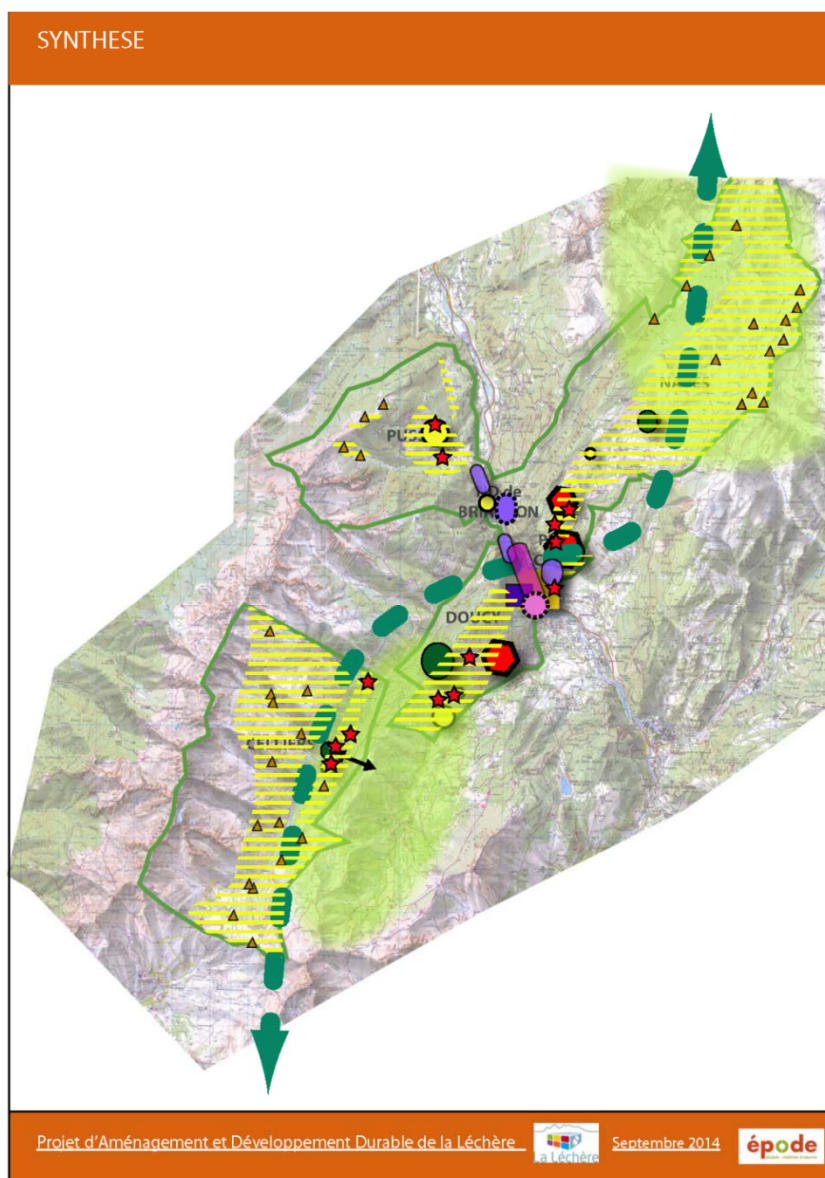
Après avis de la Commission des Sites, de tels projets sont envisageables. Ainsi, le PLU a répertorié tous les chalets d'alpage existant, susceptibles d'évoluer. Pérenniser le bâti local est l'objectif poursuivi.

- **Permettre la réhabilitation des bâtiments dans les hameaux existants**

Le projet s'attache à accompagner les réhabilitations encore possibles dans les différents villages. Pour aider, et dans la mesure du possible, la collectivité a mis en place des Emplacements Réservés (Grand Nâves, Doucy chef-lieu...) pour créer des stationnements. En effet, ce point représente souvent un frein aux réhabilitations.

SYNTHESE

SYNTHESE



Projet d'Aménagement et Développement Durable de la Lechère



Septembre 2014



-  Pôle existant à développer
-  Hameau à conforter
-  Centralité à affirmer
-  Espaces support de l'activité touristique
-  Accueil de l'activité touristique à développer
-  Thermes et station Thermale à densifier
-  Téléporté de Celliers à accompagner
-  Lien touristique structurant le territoire
-  Zone d'activité sans possibilité d'extension majeurs
-  Zone d'activité dont le développement est envisagé
-  Activité industrielle existantes, à maintenir
-  Animation commerciale à soutenir
-  Espaces à enjeu agricole fort, à préserver
-  Exploitation agricole préenne à préserver
-  Chalet d'alpage à protéger

